



## MERCI DE CONTRIBUER À CES RÉALISATIONS !

- Nous avons enregistré une hausse du taux de diplomation et de qualification de nos élèves qui se situe à 77,4 %.
- Nous avons accueilli 654 nouveaux élèves, soit l'équivalent d'une grande école primaire.
- Nous avons inauguré de nouveaux locaux de la formation professionnelle à Mirabel afin de répondre à l'intérêt croissant pour les programmes associés au domaine de la santé.
- Nous avons entamé les travaux d'aménagement de nouveaux locaux au Carrefour du Nord visant à répondre aux besoins de la clientèle en formation générale des adultes.
- Nous avons procédé à l'ajout de classes modulaires au secondaire pour nous permettre d'accueillir 600 élèves supplémentaires.
- Nous avons entrepris les travaux de construction de la nouvelle école secondaire à Saint-Jérôme qui intégrera des toitures vertes, un terrain de soccer et une piste d'athlétisme.

Pour connaître l'ensemble de nos réalisations, consultez le rapport annuel du CSSRDN accessible sur notre site Internet.

[cssrdn.gouv.qc.ca/rapportannuel](https://cssrdn.gouv.qc.ca/rapportannuel)



## MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXE

**En ligne :** À partir du site Internet de votre institution financière. Veuillez utiliser le numéro de référence fixe de 20 chiffres débutant par 04178 inscrit sur votre compte de taxe scolaire.

**À votre institution financière :** Au comptoir de service, au guichet automatique ou au moyen de leur service téléphonique automatisé.

**Par la poste à l'adresse suivante :**  
C.P. 11 077 - Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 5B6

Veuillez inclure le coupon détachable de votre compte et inscrire votre ou vos numéros de référence au verso du chèque.

**Le CSSRDN ne perçoit aucun paiement à ses bureaux. Aucun reçu officiel ne sera émis. Veuillez conserver la partie supérieure de votre compte de taxe pour vos dossiers.**



# TAXE SCOLAIRE 2022-2023

**VOUS CONTRIBUEZ À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Centre  
de services scolaire  
de la Rivière-du-Nord  
Québec



Centre  
de services scolaire  
de la Rivière-du-Nord

Québec



## QUI DOIT PAYER LA TAXE SCOLAIRE ?

Tous les propriétaires d'immeubles imposables doivent payer la taxe scolaire.

Mentionnons que si un contribuable ne reçoit pas son compte de taxe scolaire, il est de sa responsabilité d'en informer la taxation.

Le taux de la taxe scolaire sera diminué à 10,24 ¢ par 100 \$ d'évaluation.

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

### Si vous êtes nouveau propriétaire

Veuillez nous transmettre par courriel ou par téléphone : votre nom, les coordonnées de l'immeuble touché et votre adresse postale si elle diffère de l'adresse de l'immeuble.

Si le compte est au nom de l'ancien propriétaire, vous devez l'acquitter afin d'éviter des frais d'intérêts.

Le numéro de référence utilisé pour payer votre compte est relié à l'immeuble. Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de modifier ce numéro avant d'effectuer le paiement du compte de votre nouvelle résidence par Internet.

Si l'information est transmise par courriel, il est important d'inscrire dans l'objet « Nouveau propriétaire ».

### Vous n'êtes plus propriétaire

Veuillez transmettre le compte au nouveau propriétaire ou nous le retourner au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord avec la mention « Vendue ».

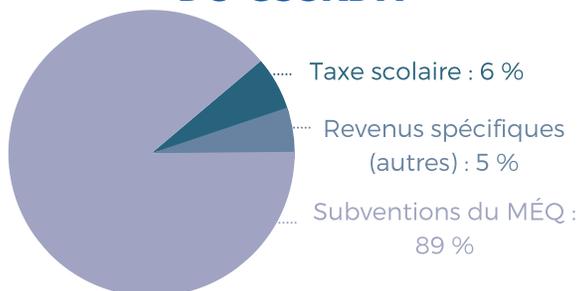
Aucune copie de compte de taxe n'est transmise aux créanciers hypothécaires.

## À QUOI SERT LA TAXE SCOLAIRE ?

Elle contribue à défrayer des dépenses incontournables :

- Les coûts relatifs à l'entretien et la consommation d'énergie des 56 établissements;
- Une importante partie du transport scolaire;
- Le soutien supplémentaire à la clientèle handicapée ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- Les salaires du personnel administratif des écoles, des centres et des services.

## RÉPARTITION DES REVENUS DU CSSRDN



## POUR JOINDRE LE SERVICE DE LA TAXE SCOLAIRE

### Par téléphone :

450 438-3131 ou 1 877 458-3131, poste 2160

Par courriel : [taxation@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:taxation@cssrdn.gouv.qc.ca)

Pour plus de renseignements au sujet de la taxe scolaire, visitez notre site Internet.

[cssrdn.gouv.qc.ca/taxescolaire](http://cssrdn.gouv.qc.ca/taxescolaire)

Pour connaître le solde dû au compte, veuillez communiquer avec le service de la taxe scolaire.

## NOS PRIORITÉS

### ACCROÎTRE LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE TOUS LES ÉLÈVES,

notamment celles des garçons, des élèves en milieu défavorisés et à besoins particuliers.

### AGIR TÔT ET DE FAÇON CONCERTÉE AFIN D'ASSURER UN PARCOURS SCOLAIRE EN CONTINUITÉ POUR CHAQUE ÉLÈVE,

notamment en réduisant les retards à l'entrée du secondaire et en améliorant les transitions.

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE NOTRE PERSONNEL

par la formation, l'accompagnement et des pratiques efficaces pour améliorer l'apprentissage de nos élèves.

### OFFRIR AUX ÉLÈVES ET À TOUT LE PERSONNEL UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE

par l'adoption de comportements positifs et en offrant des installations dans un état satisfaisant.

**Au CSSRDN, la réussite éducative va au-delà de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. C'est en participant activement au développement du plein potentiel de chaque élève que nous lui permettrons d'acquérir l'autonomie requise pour faire des choix éclairés dans sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne.**

Pour en savoir plus : [cssrdn.gouv.qc.ca/pevr](http://cssrdn.gouv.qc.ca/pevr)